



**LE CONSEIL SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL
POUR LA RECHERCHE ET LA LUTTE CONTRE
LES TRYPANOSOMIASES**

CSIRLT



**RAPPORT DU SECRETARIAT SUR LA MISE EN
ŒUVRE DES DIVERSES DECISIONS DU CONSEILS
POUR LE RENFORCEMENT DU CSIRLT**

Janvier 2011
Nairobi, Kenya

**LE CONSEIL SCIENTIFIQUE
INTERNATIONAL POUR
LA RECHERCHE ET LA
LUTTE CONTRE LES
TRYPANOSOMIASES**

CSIRLT

**RAPPORT DU SECRETARIAT SUR LA MISE EN
ŒUVRE DES DIVERSES DECISIONS DU CONSEILS
POUR LE RENFORCEMENT DU CSIRLT**

Tous droits réservés. La reproduction et diffusion du matériel dans ce produit d'information à des fins d'éducation ou à d'autres fins non lucratives sont autorisées sans autorisation écrite préalable des titulaires du droit d'auteur à condition que la source soit clairement indiquée. La reproduction du matériel de ce produit d'information pour la revente ou à d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite des détenteurs du droit d'auteur est interdite.

Le Directeur,
Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi, Kenya
Ou par courrier électronique à: ibar.office@au-ibar.org

© UA-BIRA 2011

Citation: CSIRLT, 2011. *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des diverses décisions du conseil pour le renforcement du CSIRLT*, Nairobi.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	V
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	VII
SOMMAIRE.....	I
1. INTRODUCTION.....	3
2. LES TERMES DE RÉFÉRENCES.....	4
3. MÉTHODOLOGIE.....	5
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	5
5. ANNEXES.....	18

Remerciements

Le Directeur de l'UA-BIRA reconnaît les efforts du Dr James Wabacha, Dr Henry Wamwayi, Dr Samuel Wakhusama et du Dr Germain Bobo dans la préparation du présent rapport. Le dévouement affiché par le Dr Adriel Njogu et le Dr Rajinder Saini qui ont réservé le temps nécessaire pour visiter les locaux de l'UA-BIRA et fournir des observations sur le premier projet de rapport est reconnu. La 35ème réunion du Comité Exécutif du CSIRLT qui s'est tenue à Bamako au Mali a fourni de précieux commentaires qui sont très appréciés et l'UA-BIRA s'est engagé dans la mise en œuvre complète des différentes décisions du Conseil en vue du renforcement du CSIRLT tel que recommandé dans le présent rapport.

Abréviations et acronymes

ADRD	Agriculture et Développement Rural Durable
AIEA	Agence Internationale de l'Énergie Atomique
ASARECA	Association pour le Renforcement de la Recherche Agricole en Afrique Orientale et Centrale
CCTA	Commission de Coopération Technique en Afrique au Sud du Sahara
CER	Communauté Economique Régionale
CIDRES	Centre International de Recherche-Développement sur l'Élevage en zone Subhumide
CNO	Comité National d'Organisation
CoEx	Comité Exécutif
CSIRLT	Conseil Scientifique International pour la Recherche et la Lutte contre les Trypanosomioses
CSTR	Conseil Scientifique, Technique et de Recherche
CUA	Commission de l' Union Africaine
DERA	Département de l'Économie Rurale et de l'Agriculture
EM	État Membre
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FARA	Forum pour la Recherche Agricole en Afrique
FASM	Fonds d'Affectation Spéciale Multi donateurs
IBED	Bureau Interafricain des Epizooties
ICIPE	Centre International sur la Physiologie et l'Écologie des Insectes
ILRI	Institut International de Recherche sur l'Élevage
ITC	Centre International de Trypanotolérance
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PATTEC	Campagne Panafricaine d'Éradication de la Mouche Tsé-Tsé et la Trypanosomiase
PLTA	Programme de Lutte contre la Trypanosomiase Africaine
T & T	Mouche Tsé-Tsé et Trypanosomiase
TAA	Trypanosomiase Animale Africaine
TADs	Maladies Animales Transfrontalières
THA	Trypanosomiase Humaine Africaine
UA	Union Africaine

UA-BIRA
Animales

Union Africaine - Bureau Interfricain des Ressources

Sommaire

Le Conseil Scientifique International de Recherche et de Lutte contre les Trypanosomiasés est une plateforme de partenariat stratégique qui a pour objectif de promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre les trypanosomiasés, une maladie qui est l'un des principaux obstacles au développement socio-économique et qui nuit gravement à la santé des êtres humains ainsi que celle des animaux, qui réduit la productivité du bétail et l'utilisation de la terre, provoquant ainsi la pauvreté et prolongeant le sous-développement sur le continent. C'est un conseil statutaire de l'Union Africaine qui a son Secrétariat au siège de l'UA-BIRA à Nairobi au Kenya. Le CSIRLT a été créé en 1949 et il est devenu un organe de l'OUA, qui est maintenant devenu l'UA, en 1963.

Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat du CSIRLT et comporte des recommandations sur la mise en œuvre des différentes décisions du Conseil en vue de renforcer le CSIRLT, comme préconisé par le Rapport des Consultants de 2006 "Renforcer le Conseil International de Recherche et de Lutte contre les Trypanosomiasés (CSIRLT): Relever les Défis du Présent et du Futur" ainsi que par les nombreux comptes rendus et rapports du Conseil.

Une préoccupation majeure au sujet du CSIRLT est qu'il a été associé par erreur avec la Conférence biennale et

qu'il n'a pu canaliser qu'une attention minimale à ses autres fonctions essentielles. En outre, les domaines clés de la Conférence n'ont pas répondu aux attentes des parties prenantes. Par ailleurs, le fait que le CSIRLT n'ait pas été intégré dans les structures de la Commission de l'UA (CUA) et assuré d'un budget et du personnel a nuí ses opérations. De surcroit, l'environnement opérationnel changeant, tel que le rôle croissant des Communautés Economiques Régionales (CER) et l'augmentation des demandes de services du CSIRLT, exigent que celui-ci soit revalorisé de manière appropriée.

Le rapport met l'accent sur les points clés suivants: (i) la composition et les fonctions du Conseil, la composition et les fonctions du Comité Exécutif; (ii) l'institutionnalisation du CSIRLT dans la structure actuelle de la Commission de l'Union Africaine et ses relations avec PATTEC; (iii) la conférence biennale; (iv) le rôle et la (les) fonction(s) du Secrétariat du CSIRLT ainsi que les publications du Conseil.

Le rapport a énoncé plusieurs recommandations qui serviront de base pour la mise en œuvre des différentes décisions et recommandations du Conseil en vue du renforcement du CSIRLT. Quelques unes des principales recommandations incluent la nécessité de développer la communication avec les États membres, particulièrement pour leur rappeler le mandat du

CSIRLT et leur présenter de façon officielle les recommandations de celui-ci. Le rapport recommande également que les CER, les Facultés de Médecine Vétérinaire et les associations comme FARA et ASERACA soient incluses dans le Comité Exécutif du CSIRLT. Il a aussi été constaté que le renforcement des capacités dans la lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase n'a pas été accentué auparavant comme étant une fonction essentielle du CSIRLT et il a donc été recommandé que le renforcement des capacités pour soutenir les projets en cours ainsi que les activités de terrain dans les États membres soient accrus. Dans un changement total de la coutume, il a été recommandé que le (la) Président(e) du Comité Exécutif du CSIRLT soit élu(e) et que le poste ne soit pas lié à un pays particulier et qu'il/elle ne devrait pas nécessairement être le (la) Président(e) de l'Assemblée Générale ou de la Conférence Générale. Le rapport recommande par ailleurs que les rapports de pays soient étudiés et que les résultats de l'analyse incluent aussi bien les activités de contrôle que de recherche ainsi que l'ordre du jour des réunions du CSIRLT. Le résultat devrait être également enregistré dans une base de données électronique à mettre en place. Le rapport du service de consultation de 2006 ainsi que la 30ème Conférence du CSIRLT ont recommandé que celui-ci soit institutionnalisé au sein de la nouvelle structure de la CUA et le rapport recommande que cela soit examiné

par la CUA.

Compte tenu du chevauchement des mandats de l'UA-BIRA et du CSIRLT d'une part, et de l'UA-PATTEC d'autre part, il est recommandé que la CUA envisage la nécessité de concevoir un cadre qui contribuera à la synergie et à la complémentarité entre les deux organisations en vue de mieux assurer la mise en œuvre de leurs mandats respectifs.

Le rapport formule aussi plusieurs recommandations sur l'amélioration des différents aspects de la Conférence Générale, particulièrement dans les domaines suivants: la structure de la conférence; son hébergement; le programme et le contenu de la conférence; l'organisation ainsi que le suivi des recommandations de cette dernière. Les recommandations sur le renforcement du Secrétariat et l'amélioration des publications du CSIRLT ont également été faites.

Pour que le CSIRLT réalise ses objectifs et continue de recevoir l'approbation des parties prenantes, il est nécessaire de mettre en œuvre les recommandations dans des délais opportuns et de façon efficace. Un CSIRLT actif offrira la plateforme nécessaire pour l'échange d'information et agira comme une source essentielle d'informations probantes pour la prise de décision au niveau national et institutionnel afin de soutenir la santé humaine et animale, la recherche, le contrôle et le développement.

I. Introduction

I.1 L'histoire du CSIRLT

TLa trypanosomiase transmise par la mouche tsé-tsé est un grave obstacle au développement socio-économique dans les 37 pays africains qu'elle touche et elle représente un risque pour les 50 millions de gens et les 48 millions de têtes de bétail. La maladie frappe les êtres humains et le bétail; réduit l'utilisation des terres, provoque la pauvreté et maintient le sous-développement sur le continent.

La nécessité d'une coopération internationale pour le contrôle efficace de la trypanosomiase a été reconnue depuis le début du 20^{ème} siècle. Lors d'une réunion tenue au Congo Brazzaville pour discuter des problèmes de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase en 1948, il a été résolu qu'il était nécessaire de mettre en place un bureau et un comité international permanent qui doivent se réunir régulièrement pour débattre de la recherche et de la lutte contre la trypanosomiase. La Commission de Coopération Technique en Afrique au Sud du Sahara – la CCTA a été établi et le Bureau Interafricain des Epizooties (IBED) a été placé sous ce bureau. La première réunion de la CCTA a été tenue à Londres en 1949. Au début des années 1969, lorsque plusieurs pays africains accédaient à l'indépendance, la CCTA a été rebaptisé Commission Scientifique, Technique et de Recherche (CSTR).

En 1964, la constitution a été amendée – pour traiter la composition, celle du Comité Exécutif et ses fonctions. En 1969 la constitution de 1964 a été modifiée davantage pour élargir la formation du conseil et définir clairement son rôle alors que la composition et les fonctions du Comité Exécutif demeuraient intacts (publié dans les actes de la 13^{ème} réunion du CSIRLT à Lagos au Nigéria en 1971). La constitution a encore été amendée et adoptée en 2006 au cours de la 29^{ème} Réunion du CSIRLT à Luanda en Angola. Le CSIRLT est un Conseil Statutaire de l'Union Africaine avec un Secrétariat à l'UA-BIRA à Nairobi au Kenya et il est géré par un Comité Exécutif qui agit en tant que comité de pilotage et consultatif.

I.2 Informations complémentaires

Le rapport des consultants de 2006 sur le renforcement du CSIRLT a constaté qu'au cours des quelques dernières années celui-ci avait été associé exclusivement avec la Conférence Biennale et que le CSIRLT s'était très peu consacré à ses autres fonctions essentielles.

Lors de la 34^{ème} réunion du Comité Exécutif qui s'est tenue à Kampala en Ouganda, le Comité Exécutif a constaté que certains principaux domaines de la Conférence avaient besoin d'être améliorés; la gestion du temps, l'encombrement du programme, les redondances observées à travers

les présentations de PATTEC et l'inefficacité des interprètes.

C'est dans le contexte ci-dessus que le Directeur de l'UA-BIRA a chargé le Secrétariat du CSIRLT incluant les Docteurs J. Wabacha, S. Wakhusama, H. Wamwayi et G. Bobo pour évaluer les diverses décisions du Conseil sur le renforcement du CSIRLT ainsi que pour élaborer un rapport sur le renforcement et le rôle de l'UA-BIRA dans ses opérations.

2. Les Termes de références

Les termes de référence étaient de:

1. Évaluer les diverses décisions du Conseil en référence à:
 - La constitution du CSIRLT
 - La Gouvernance
2. Proposer des recommandations sur la mise en œuvre des différentes décisions du Conseil afin de renforcer le CSIRLT en vue de réaliser ses objectifs

3. Méthodologie

Le Secrétariat a examiné un large volume de documents du CSIRLT, y inclus sa constitution, les délibérations antérieures, le rapport des consultants sur le “Renforcement du Conseil Scientifique International de Recherche et de Lutte contre les Trypanosomiasés (CSIRLT): Relever les Défis du présent et du futur”. Six réunions ont été tenues aux dates suivantes, le 18 novembre 2009, le 5 décembre 2009, le 12 décembre 2009, le 24 décembre 2009, le 20 janvier 2010 et le 21 janvier 2010 pour revoir les documents et rédiger le rapport. L'examen des documents et les discussions ont constitué la base pour les conclusions et les recommandations formulées pour la mise en œuvre des diverses décisions du Conseil sur le renforcement du CSIRLT.

Le Secrétariat a également reçu les commentaires sur les conclusions et les recommandations de la part Dr Rajinder Saini et Adriel Njogu qui sont tous les deux des membres en service depuis longtemps au Conseil. D'autres réactions sur le rapport ont été reçues de la réunion de la 35^{ème} réunion du Comité Exécutif tenue à Bamako au Mali du 30 novembre au 1^{er} décembre 2010. Pendant la réunion le Secrétariat a fait une présentation exhaustive du rapport et le Comité Exécutif l'a félicité pour un excellent travail.

4. Conclusions et recommandations

4.1 *Evaluation des organes et des fonctions du CSIRLT*

4.1.1 *La constitution du CSIRLT*

4.1.1.1 *Composition du Conseil*

- Les représentants de toutes les organisations et institutions internationales qui travaillent dans le domaine de la mouche tsé-tsé et de la Trypanosomiase (T & T). Le statut et la contribution ou l'appui de ces représentants sont déterminés par les organes respectifs dont ils sont issus.
- Les administrateurs ou un représentant de chacune des principales institutions en Afrique engagées dans la recherche et la lutte contre la T & T.
- Les représentants des projets régionaux et multilatéraux dans le domaine de T & T et relatif au développement en Afrique.
- Les représentants des agences de développement et de financement qui sont engagées ou qui ont des intérêts dans les interventions contre T & T.
- Le Conseil aura le pouvoir d'inviter en tant qu'observateurs dans toutes les discussions scientifiques des participants qui sont issus d'autres pays dans lesquels la recherche sur la trypanosomiase et/ou dans d'autres domaines connexes est en cours.
- Le Conseil peut inviter, en tant qu'observateurs, des scientifiques qui sont engagés dans le domaine

de la mouche tsé-tsé ou de la trypanosomiase.

Conclusions:

Après l'analyse des dispositions de la constitution en matière de composition, les conclusions suivantes ont été tirées:

- Le CSIRLT est une importante plateforme en Afrique dans le domaine de la recherche et de la lutte contre T & T
- Le CSIRLT a été établi pour assister les États Membres (MS) dans la lutte et l'éradication de T & T
- La composition du conseil a, dans une large mesure, représentée les diverses parties prenantes, groupes d'intérêt et cette large représentation a stimulé les objectifs du CSIRLT
- Cependant, la composition n'a pas tenu compte des changements émergents tel que le rôle croissant des Communautés Economiques Régionales, des associations/plateformes comme FARA et ASARECA dans la gestion de la santé animale ainsi que le rôle que jouent les universités dans la formation et la recherche sur la T & T.
- Le rôle des MS a diminué au cours du temps avec seulement un petit nombre d'entre eux soumettant les rapports de pays
- Que la communication avec les MS a été insuffisante et qu'il est nécessaire de rappeler aux MS leurs obligations envers le CSIRLT ainsi que les bénéfices éventuels qu'ils

étaient susceptibles d'en tirer

- Que le "vide" de communication avait créé une situation dont les projets avaient profité à cause de leur puissance financière tandis que le CSIRLT avait été maintenu dans l'obscurité.

Recommandations:

1. Des lettres destinées aux États membres devraient être préparées et transmises pour leur rappeler le mandat du CSIRLT y compris le rôle qu'il joue en Afrique dans le domaine de la recherche et de la lutte contre la T & T
2. Pour évaluer l'efficacité des différentes interventions contre la T & T, y compris PATTEC, le Secrétariat devrait demander aux MS d'envoyer assez tôt les rapports de leurs activités liées à la T & T pour permettre au Secrétariat d'effectuer une synthèse de ces derniers
3. Le Secrétariat du CSIRLT devrait élaborer et mettre en place un modèle standard de présentation des rapports afin de permettre la synthèse de ceux-ci
4. Les recommandations de la 30ème Conférence du CSIRLT devraient être officiellement envoyées aux Gouvernements
5. Compte tenu de l'importance du rôle que jouent les Communautés Economiques Régionales (CER), les Associations telles que FARA, ASARECA et les universités dans la gestion de la T & T, la constitution du CSIRLT devrait permettre l'adhésion des CER, des Facultés de Médecine

Vétérinaire et des Associations (par ex. FARA, ASARECA) qui sont engagées dans l'agriculture et le développement rural durable (ADRD) dans les régions et les pays touchés par la T & T.

4.1.1.2 Fonctions du Conseil

Ci-après sont les dispositions de la constitution du CSIRLT de 2006 en matière des fonctions du conseil:

- Encourager le progrès, la coordination et la recherche sur les problèmes de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase en Afrique;
- Promouvoir la collaboration avec les agences engagées dans le domaine de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase;
- Encourager les échanges entre les chercheurs, les travailleurs sur le terrain et ceux chargés du contrôle par le biais de la formation, la diffusion d'informations pertinentes, des publications et de réunions en vue de faire progresser l'élimination de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase en Afrique;
- Promouvoir la croissance des échanges entre les personnes travaillant dans la recherche et le contrôle dans d'autres domaines dans lesquels les découvertes peuvent être importantes à la recherche sur la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase;
- Offrir des possibilités aux personnes travaillant dans la recherche en Afrique de demeurer au courant des recherches menées ailleurs dans le domaine de la mouche tsé-tsé et de

la trypanosomiase;

- Encourager les projets de contrôle entre les pays et contribuer dans la mobilisation des fonds;
- Offrir un soutien dans la lutte contre la TAA et la THA avec le développement socio-économique adéquat;
- Le Conseil doit tenir une réunion semestrielle dans laquelle les rapports sur les recherches, les activités d'intervention ainsi que le développement dans les MS sont préparés et des représentants des quatre groupes régionaux (l'Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Sud) sont élus pour siéger au Conseil Exécutif.

Conclusions:

- Le renforcement des capacités est l'un des principaux piliers du CSIRLT (la lutte antivectorielle, la recherche, le contrôle et le soutien de la prise de décision au niveau politique). Cependant, le renforcement des capacités n'est pas clairement défini dans les fonctions du CSIRLT et le manque d'attention sur ce renforcement a nui la mise en œuvre des activités T & T
- Les autres fonctions telles que décrites dans la constitution de 2006 répondraient aux besoins actuels du Conseil.

Recommandations:

- Intégrer le renforcement des capacités dans les fonctions principales du CSIRLT et étudier les moyens de le renforcer.

4.1.1.3 Composition du Conseil Exécutif

Les dispositions relatives au Comité Exécutif selon la Constitution du CSIRLT de 2006 sont les suivantes:

- Le Président du CSIRLT
- Le Vice-président (et le Président élu)
- Le Directeur de l'UA-BIRA – de par ses fonctions
- Le Coordinateur du PATTEC – de par ses fonctions
- Le Président du PLTA – de par ses fonctions
- Six (6) membres provenant des quatre principales régions africaines touchées par la T & T élus par le Conseil de telle sorte que deux membres chacun proviennent de chacune des quatre régions y compris le Président et le Vice-président.
- Un représentant de chacune des organisations/institutions suivantes: la FAO, l'AIEA, l'OMS, le CCI, l'ICIPE, l'ILRI, le CIRDES, l'OOAS ainsi que d'autres considérés comme étant adéquats pour les travaux du Conseil tel que cela peut être décidé par le Comité Exécutif de temps à autre.
- Des représentants d'agences de développement et de financement qui ont des intérêts dans les interventions contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase.
- Secrétariat: le Secrétariat du CSIRLT

Conclusions:

La composition du Comité Exécutif a été examinée dans le cadre des besoins émergents et les conclusions suivantes ont été tirées:

- Les dispositions relatives au Comité Exécutif telles qu'inscrites dans la Constitution du CSIRLT de 2006 ne reflètent par l'environnement opérationnel actuel, en particulier l'implication des CER.
- La constitution n'est pas explicite sur qui sont les membres permanents.

Recommandations:

1. Le (la) Président(e) devrait être élu(e) et non pas lié à un pays particulier et ne devrait pas obligatoirement être le président de l'Assemblée/de la Conférence Générale
2. Que le (la) Président(e) de l'Assemblée Générale à l'ouverture de la conférence biennale du CSIRLT provienne du pays hôte de la conférence à cette fin seulement.
3. Que les associations telles que FARA et ASARECA de même que les CER soient représentées au Comité Exécutif
4. Que les États membres soient représentés dans le Comité Exécutif par l'intermédiaire de représentants régionaux
5. Les représentants régionaux qui sont issus des quatre régions soient élus à la Conférence Générale

4.1.1.4 Fonctions du Comité Exécutif

Ci-après sont les fonctions du Comité Exécutif telles que prévues dans la Constitution de 2006:

- Agir en tant que Comité de Pilotage du CSIRLT
- Convoquer les réunions ad hoc des spécialistes lorsque nécessaire
- Assumer le rôle d'organe consultatif sur:
 - Les priorités dans la recherche et les programmes de contrôle;
 - Le soutien de la recherche sur la trypanosomiase;
 - L'allocation des fonds;
 - L'ouverture de nouvelles voies de recherche.
- Participer aux activités du Comité Consultatif du CSIRLT par l'intermédiaire de son Président.
- Donner des orientations au Secrétariat et recevoir le rapport annuel de ses activités.
- Etre responsable devant le Conseil et lui faire rapport à des intervalles réguliers.

Conclusions:

1. Le Comité Exécutif (CoEx) a accompli un travail exemplaire dans la conduite des affaires du CSIRLT. Il est cependant nécessaire d'interpréter la constitution de 2006 pour définir clairement le rôle et les obligations du Comité Exécutif car ses fonctions sont vastes et non spécifiques, il est difficile de faire appel à sa responsabilité. Par exemple la fonction numéro 6 stipule que le CoEx sera responsable devant le conseil mais n'indique pas clairement comment cela doit être effectué.
2. L'ordre du jour des réunions du

CoEx est rigide, c'est à dire qu'il est similaire d'une réunion à l'autre. En tant que tel, il est improbable que cet ordre du jour s'apprête à la recherche de solutions aux nombreux défis et possibilités du CSIRLT.

3. Il n'est pas approprié pour le CE d'être le Comité de Pilotage et en même temps le comité consultatif du CSIRLT. Le CoEx devrait donner des conseils seulement dans des domaines spécifiés.
4. Il était d'usage que le CoEx fasse des rapports à la Conférence Générale mais cela n'est plus le cas. Il a été constaté qu'actuellement le PATTEC donne un rapport au Sommet mais comme il s'agit d'un programme, il y'a des risques que de tels rapports ne soient pas présentés dans le cas où le financement cesserait. Il a été proposé que l'UA-BIRA présente un sommaire des rapports de pays au Conseil des Ministres.

Recommandations:

1. Il a été recommandé qu'un sous-comité du Conseil (CSIRLT) prépare un projet de directives pour les rôles du CoEx pour examen par le CSIRLT.
2. L'ordre du jour des réunions du CoEx du CSIRLT devrait d'être flexible de manière à s'apprêter à la recherche, dans des délais raisonnables, de solution aux différentes questions émergentes et il a ainsi été recommandé qu'en plus d'examiner les recommandations des réunions antérieures, la présentation

- des rapports des organisations régionales et internationales entre autres points, le comité devrait choisir minutieusement des thèmes techniques pour discussion y compris des propositions/notes de concept, la formation, le soutien de donneur ainsi que la préparation de recommandations et de résolutions appropriées pour la présentation au CSIRLT.
3. Le Secrétariat doit se charger de faire la synthèse des rapports de pays qui devrait, entre autres être présenté à l'organisme Général.
 4. Ces rapports devraient provenir des associations et des CER.
 5. L'ordre du jour du CoEx doit tenir compte des questions provenant de la synthèse des rapports de pays et ces questions doivent également faire l'objet de recherches..

4.1.2 Gouvernance du CSIRLT

Observations et conclusions

1. Le CSIRLT est devenu un organe de l'OUA en 1963 et il a initialement fonctionné sous STRC, aujourd'hui UA.
2. Le rapport des consultants de 2006 et la 30ème conférence du CSIRLT ont recommandé que le CSIRLT soit institutionnalisé au sein de la nouvelle structure de la CUA.
3. Le PATTEC est un programme de la CUA qui a une durée de vie, avec un mandat pour éradiquer la T & T de l'Afrique alors que l'UA-BIRA est une agence spécialisée de la CUA ayant un mandat continental en

matière de santé et de production animale.

Recommandations:

1. Le CSIRLT devrait être institutionnalisé dans le cadre actuel de la CUA conformément à la résolution de la 30ème Conférence du CSIRLT
2. Compte tenu du chevauchement des mandats de l'UA-BIRA et du CSIRLT d'une part ainsi que de PATTEC d'autre part, il est recommandé que la CUA examine la nécessité d'élaborer un cadre de travail qui facilitera la synergie et la complémentarité entre les deux entités en vue de garantir une meilleure mise en œuvre de leurs mandats respectifs.
3. Il a en outre été recommandé que le CSIRLT travaille étroitement avec d'autres projets/programmes dans les domaines thématiques des Maladies Animales Transfrontalières (TAD) et des zoonoses de l'UA-BIRA pour la synergie et la complémentarité et dans le programme/projet de développement.

4.1.3 La Conférence Générale

Une des fonctions du Conseil stipule que "le Conseil doit tenir une réunion biennale dans laquelle les rapports sur les recherches, les activités d'intervention et de développements dans les MS sont présentés et des représentants des quatre régionaux (Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Sud) sont élus pour servir

au Conseil Exécutif”.

Le rapport des consultants de 2006 recommande que “la Conférence Générale devrait continuer d’être une réunion biennale, dans laquelle les rapports des recherches, des activités d’intervention et de développement dans les MS sont présentés et la formation, la diffusion d’informations pertinentes et les publications sont avancées. En outre, elle devrait continuer à être un des organes du Conseil chargé de promouvoir les échanges entre les chercheurs, les travailleurs sur terrain et de contrôler ainsi que le renforcement des capacités.”

L’analyse de la Conférence Générale s’est penchée sur ses aspects suivants, la structure de la conférence Biennale, son hébergement, son programme et son contenu, son organisation et le suivi de ses recommandations. Il a été relevé que l’organisation de la conférence devenait onéreuse et que le pays hôte considérait cela comme étant un fardeau et qu’aucun frais d’inscription à la conférence n’est perçu.

4.1.3.1 La Structure de la Conférence Biennale

La structure de la Conférence, comme cela a été recommandé dans le rapport des consultants de 2006, a été examinée et les conclusions suivantes ont été tirées:

Conclusions:

1. La structure actuelle de la Conférence Biennale est adéquate à l’objet de celle-ci car elle permet ce qui suit:

- La présentation des rapports de pays sur les interventions contre la T & T;
- La présentation par les organisations/institutions internationales et les donateurs;
- Les présentations par les programmes/projets;
- Les présentations scientifiques;
- La formation;
- Les réunions parallèles.

2. Cependant, pour assurer une bonne organisation de la Conférence afin de répondre aux normes internationales, les domaines suivants doivent être abordés: l’hébergement de la Conférence, la préparation du programme et son contenu, l’organisation de la Conférence, la synthèse et l’hiérarchisation des recommandations ainsi que les publications du CSIRLT.

4.1.3.2 Hébergement de la Conférence Biennale

Conclusions:

1. La tradition de Conférence rotative d’une région à l’autre n’a pas parfois été respectée.
2. Quelque fois l’identification du pays hôte a été fait tardivement.

Recommandations:

1. Le pays membre devant accueillir à la Conférence Générale devrait

- être repérer dans les délais pour permettre une mise en place assez tôt du comité national d'organisation. Les infrastructures requises devraient être acceptable au Secrétariat lors de la présentation de la candidature du pays hôte. Le Secrétariat recommande que le Mali soit considéré pour héberger la 31ème Conférence Générale du CSIRLT.
2. L'hôtel devrait confirmer les réservations aux participants avant l'arrivée. Cela éviterait des cas où les participants sont bloqués à l'hôtel quand leurs réservations ne sont pas honorées.
 3. Lorsque le lieu et le pays de la Conférence ont été sélectionnés, ils ne devraient généralement pas être modifiés.
 4. Une demi-journée libre devrait être rendue disponible pendant la durée de la Conférence.
 5. La décision sur le pays qui hébergera la prochaine réunion devrait être prise lors de réunion du CoEx tenue pendant la Conférence
 6. Le Secrétariat devrait identifier, informer et convaincre le pays d'héberger la réunion.
3. Le Secrétariat devrait fournir un modèle standard à suivre par les pays lorsqu'ils soumettent leurs rapports
 4. Les pays qui n'ont pas présenté de rapports devraient être encouragés par le suivi
 5. Les organisations internationales devraient continuer à faire leurs présentations à la Conférence
 6. Les présentations de PATTEC devraient suivre le modèle ci-dessous;
 - Rapport sur le programme PATTEC
 - Présentations régionales PATTEC
 programme report
 NB: Les rapports de pays devraient avoir une petite section sur PATTEC
 7. Les documents principaux: présentations techniques particulières concernant les principales questions émergentes. Le Secrétariat devrait requérir des pays/institutions membres des informations sur les domaines principaux qui pourraient avoir besoin de l'attention du Conseil et du CoEx et spécialement les questions émanant de la synthèse des rapports de pays.
 8. Les conférenciers principaux devraient être introduits et invités à envoyer leurs CV à l'avance pour que leur dossier soit lu avant qu'il ne fasse leur présentation
 9. Le Secrétariat devrait examiner le Comité Scientifique et devrait informer tout le monde de qui en sont les membres
 10. Présentations scientifiques
 - Des directives précises sur les

4.1.3.3 *Programme de la conférence et son contenu*

Recommandations:

1. Le nombre des présentations orales ne devrait pas dépasser 60 pour toute la session afin d'éviter l'encombrement du programme.
2. Le Secrétariat devrait résumer les rapports de pays

résumés doivent être fournis afin de faciliter la préparation du livre résumé

- Les sous-thèmes de la Conférence doivent être revus pour qu'ils soient ajustés aux questions émergentes
- Les séances scientifiques doivent être limitées à 3 jours
- Le calendrier doit être communiqué aux participants avant la réunion
- A la veille des présentations, les modérateurs doivent rencontrer tous les présentateurs
- Le programme doit toujours tenter d'avoir un thème récurrent
- Le programme devrait être reparti sur deux pages et une affiche du programme doit être placée à l'entrée du lieu de la conférence
- Le programme doit être envoyé aux participants et publié sur Internet au moins un mois avant la Conférence.
- Tous les documents doivent être traduits de l'anglais au français et vice versa
- L'UA-BIRA doit coordonner la traduction.

4.1.3.4 L'Organisation de la Conférence

Recommandations:

1. Pour permettre les préparations appropriées de la réunion du CoEx et de la Conférence Générale du Comité National d'Organisation (CNO), ils devraient travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat en particulier pendant les derniers jours avant la Conférence. Il devrait y avoir une équipe avancée du Secrétariat dans le pays hôte.

Les contacts avec le pays d'accueil doivent être maintenus et des visites doivent être effectuées tout au long de la période de planification

2. Au cours de ces visites les choses suivantes doivent être confirmées: les arrangements protocolaires, le lieu, les arrangements relatifs au transport des participants de l'aéroport et des hôtels vers le lieu de la Conférence, le matériel des interprètes, les dispositions adéquates pour le transport, la traduction des documents dans les langues officielles de l'UA, les dispositions douanières pour les équipements de la Conférence transportés dans le pays d'accueil, les T-shirts, casquettes, etc.
3. Impliquer les Communautés Economiques Régionales dont le pays hôte est membre.
4. Impliquer tous les Ministères respectifs dans le pays d'accueil, santé et élevage.
5. Il doit y avoir un mécanisme transparent de gestion du temps au cours des séances, après les pauses café et le déjeuner (plusieurs mécanismes sur la manière d'atteindre cet objectif devraient être examinés, y compris les minuteries et les cloches)
6. Un résumé des affiches doit être exposé en anglais ou en français selon la langue de l'affiche
7. L'équipe interne/le comité scientifique doit s'assurer d'une préparation adéquate pour ce qui suit:
 - Les procédures antérieures,

- le matériel de conférence notamment les sacs, les casquettes, les banderoles, les brochures, les disques à mémoire flash, les disques compacts, le programme, le papier d'impression, les imprimantes, les photocopieuses, la disponibilité de l'Internet sur le lieu, l'espace du Secrétariat au lieu de la conférence, une salle pour accueillir les invités
- Les procédures administratives telles que les correspondances, la liaison avec les comptables, l'approvisionnement, les assistants administratifs, les interprètes, les traducteurs
8. Une liste des participants doit être approuvée assez tôt et les documents de la conférence doivent être préparés au moins trois semaines avant la réunion
 9. L'équipe du Secrétariat du CSIRLT incluant des francophones et des anglophones devrait être affectée à des tâches particulières au lieu de la conférence
 10. Le Secrétariat doit être inclus en matière de préparation des repas et des rafraîchissements destinés à la conférence
 11. Le CNO du pays hôte doit offrir les informations essentielles sur le pays d'accueil ainsi que sur le lieu de la conférence et cela doit faire partie des documents mis à la disposition des participants
 12. Des copies sur papier des présentations doivent être disponibles aux interprètes pour veiller à ce qu'il y ait une interprétation exacte
 13. Le Secrétariat doit s'asseoir avec le (les) Rapporteur (s) et les Présidents des sessions pour expliquer leurs rôles
 14. Il doit y avoir une réunion-bilan à la fin de chaque jour
 15. Il doit y avoir une étroite collaboration entre le Président du CSIRLT et le Secrétariat tout au long de la période entre les Conférences
 16. Pendant la Conférence, la visibilité du BIRA doit être maintenue, cela peut inclure l'exposition d'affiches, de brochures sur tous les programmes/projets ainsi que sur les activités dans les documents de la réunion.
 17. Le secteur privé doit être invité à participer en tant qu'exposants
 18. La liste de présence doit être revu quotidiennement pour retirer du programme ceux qui n'ont pas pu participer et pour faire les ajustements nécessaires.
 19. Il doit y avoir des ordinateurs/ des ordinateurs portables pour la Conférence et les dossiers / fichiers doivent être téléchargés bien avant le moment de la présentation
 20. Un calendrier de chaque session doit être préparé un jour à l'avance
 21. Une réunion du Comité Scientifique est recommandée le plus tôt possible dans le but d'aborder les questions techniques et faire connaissance pour permettre des discussions et planifications

ultérieures

22. Un Prix pour les innovations doit être institutionnalisé dans l'organisation de la Conférence
23. Deux listes de contrôle sur les choses qui doivent être faites pendant la préparation et la mise en œuvre de la Conférence pour le Secrétariat et le pays d'accueil
24. Au cours de la Conférence, il doit y avoir une personne chargée de faire les annonces/de maintenir l'ordre en travaillant étroitement avec le modérateur/président des sessions
25. La Conférence doit avoir un administrateur/responsable de la logistique
26. Les réunions parallèles doivent obtenir une autorisation spéciale avant qu'elle ne commence et elles devraient être placées à la fin de la journée, par exemple entre 17 heures et 18 heures. La demande pour une réunion parallèle doit être soumise au Secrétariat de la Conférence pour approbation le matin du jour précédent une telle réunion. Dans la demande, l'objet de la réunion ainsi que la liste des personnes et des organisations invitées doivent être clairement indiqués.

4.1.3.5 Suivi de la Conférence

Recommandations:

1. Les recommandations du CSIRLT n'ont pas été suivies de façon efficace et le CoEx est invité à élaborer une stratégie pour que ces dernières soient examinées et suivies

2. Il est nécessaire d'hierarchiser les recommandations faites lors de la Conférence pour veiller à ce que seules les recommandations qui peuvent être mises en œuvre et suivies sont retenu
3. Les recommandations formulées doivent être suivies par des missions et la communication électronique
4. Le rapport du Secrétariat doit inclure le suivi sur les recommandations
5. Toutes les recommandations doivent être retenues mais le CoEx doit établir une priorité pour le suivi
6. Les recommandations doivent être transmises au États membres et aux autres organisations dans le mois suivant la fin de la Conférence.

4.1.4 Le Secrétariat du CSIRLT

Le Secrétariat du CSIRLT est une unité administrative, technique et scientifique. Il est hébergé auprès de l'UA-BIRA.

Les Termes de Référence du Secrétariat inclus:

- Mener des activités de plaidoyer pour la lutte durable et l'élimination éventuelle de T & T
- Collaborer avec PATTEC, les organisations nationales et internationales dans la diffusion d'information sur T & T aux MS, aux chercheurs et aux travailleurs sur le terrain, aux agences de développement, aux donateurs, aux décideurs politiques et aux autres parties intéressées dans les

interventions relatives à T & T.

- Collaborer avec les organisations nationales et internationales ainsi qu'avec la communauté scientifique dans l'appui scientifique et technique aux pays africains en vue de la mise en œuvre des programmes PATTEC, des interventions nationales et régionales dans le domaine de T & T.
- Assurer le suivi des recommandations et des décisions de la Conférence Générale, du CoEx et des autres organes comme cela peut être requis de temps en temps par le CoEx et par le Directeur de l'UA-BIRA.
- Collaborer avec les organisations internationales et PATTEC en vue du renforcement des capacités ainsi que de l'organisation des séminaires et conférences.
- Coopérer avec PATTEC en soutenant la collaboration régionale entre les gouvernements africains pour la mise en œuvre des interventions contre T & T.
- Préparer le Rapport Annuel sur ses activités, ce rapport doit être présenté au Directeur de l'UA-BIRA, au CoEx du CSIRLT et à la Conférence Générale. De tels rapports doivent inclure, entre autres, des informations sur les décisions et les recommandations de la Conférence Générale et du CoEx.

Conclusions:

1. Il a été constaté que le Secrétariat du CSIRLT est censé réalisé le

mandat de celui-ci et de servir de Secrétariat au CoEx. Cependant, le Secrétariat n'a pas les ressources humaines et financières nécessaires pour entreprendre cette lourde tâche qui lui a été dévolue. Il a en outre été noté remarqué que le Secrétariat ne dispose pas de personnel chargé seulement des activités du Secrétariat du CSIRLT et s'appuie sur le personnel déjà engagé dans les activités d'autres projets. Cette situation compromet l'efficacité du CSIRLT. De surcroît, le Secrétariat ne dispose pas d'un soutien budgétaire pour mener toutes les activités requises, le seul appui qu'il reçoit provient de la CUA pour soutenir la Conférence Générale.

2. En effet, le Secrétariat a été incapable de remplir ses obligations et n'a été en mesure que d'organiser la Conférence Scientifique Biennale.

Recommandations:

1. Le financement du Secrétariat devrait être assuré par l'intermédiaire de la CUA et les modalités pour obtenir un appui des donateurs en faveur des activités du CSIRLT devraient être élaborées. L'on devrait étudier la mise en place d'un fonds d'affectation spéciale multi-donneur (FASM) et la préparation de propositions de financement pour les donateurs
2. Le Secrétariat devrait recruter une secrétaire à temps plein
3. Le Secrétariat devrait engager le personnel d'appui
4. Que le Secrétariat devrait préparer

des plans de travail pour approbation par le CoEx

5. L'UA-BIRA devrait élaborer des programmes/projets pour soutenir les activités du CSIRLT
6. En outre, il a été recommandé que les changements suivants soient faits aux termes de référence:
 - Travailler étroitement avec d'autres programmes de l'UA-BIRA pour identifier les possibilités de financement afin de soutenir le CSIRLT, les recherches pertinentes et les activités de lutte contre T & T
 - Elaborer un plan de travail pour approbation par le CoEx
 - Mobiliser un soutien technique pour les autres programmes de l'UA, y compris PATTEC et les États membres.

les travaux afin de faciliter la manipulation, en plus des disques compacts – ROM

4. Une édition professionnelle des travaux doit être faite
5. Standardiser le format entier des travaux de la Conférence

4.1.5 Publications du CSIRLT

Conclusion:

Il a été constaté que le CSIRLT produit deux publications; les travaux de la Conférence et un livre des résumés / programme. La qualité et le format des publications varient d'une année à l'autre. La qualité éditoriale des publications est faible.

Recommandations:

1. Le papier de qualité doit être employé pour l'impression (voir les travaux 1971)
2. La qualité de la mise en forme telle que celle des travaux 1971 doit être observée
3. Produire une taille A 5 pour

5. Annexes

Annexe I: K Déclaration / Résolution de Kampala

LE CSIRLT:

CONSTATANT que, en 1948, les gouvernements européens chargés de l'administration des territoires coloniaux africains en Afrique ont mis en place une Commission pour la Coopération Technique en Afrique au sud du Sahara (CCTA) pour leur conseiller et recommander sur les questions de développement technique;

CONSTATANT en outre que le Bureau Interafricain des maladies Epizootiques, de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase était placé sous la Commission et que l'actuel Conseil Scientifique International de Recherche et de Lutte contre les Trypanosomiasés (CSIRLT) chargé de conseiller sur le développement technique dans ce domaine en est issu;

CONSTATANT qu'en 1965 les Chefs d'États et de Gouvernements Africains membres de l'OUA ont décidé de reprendre les fonctions de la CCTA pour fonctionner sous la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche (CSTR) de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

CONSTATANT que dans la mise en œuvre de la décision ci-dessus le Bureau Interafricain des Maladies Epizootiques a été transformé en Bureau Interafricain des Ressources

Animales pour inclure le programme de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase que couvrait la CSTR;

RECONNAISSANT qu'en 1971 la Constitution du CSIRLT a conféré au Conseil le mandat de stimuler, encourager et de coordonner la recherche dans le domaine de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase, y compris la mobilisation des fonds et les réunions régulières;

CONSTATANT que le mandat du CSIRLT a surtout été mis en place grâce à la tenue de réunions régulières;

RECONNAISSANT que le rapport des consultants de 2006 sur le renforcement du CSIRLT a été approuvé par le Comité Exécutif du CSIRLT et le Département de l'Économie Rurale et de l'Agriculture (UA/DERA), toutes les recommandations doivent être mises en place y compris celles concernant l'intégration dans la structure de l'UA/BIRA ainsi que l'allocation du financement et du personnel nécessaire sans plus tarder.

A RESOLU que le Commissaire de l'Économie Rurale et de l'Agriculture, soit prié de mettre en place toutes les recommandations du rapport des consultants de 2006 y compris l'intégration du Secrétariat du CSIRLT au sein de la structure de l'UA/BIRA ainsi que d'allocation du financement et du personnel nécessaire.

Annexe II: Recommandations de la 35ème Réunion du Comité Exécutif du CSIRLT, Bamako, Mali, le 29 novembre et le 1er décembre 2010

1. Renforcement du CSIRLT

Recommandation

Le Comité Exécutif a reçu du Secrétariat un exposé détaillé sur la mise en œuvre des différentes décisions du Conseil, il a félicité le Secrétariat pour un excellent travail. Le CE recommande que les suggestions et les modifications proposées soient intégrées dans document final.

2. Rapports de pays

Recommandation

Le Comité Exécutif a endossé les présentations des rapports régionaux détaillés et a recommandé que les rapports futurs spécifient les questions qui seront examinées par le lui. A cet égard, le Secrétariat a été exhorté d'assurer le suivi avec les divers pays pour obtenir leurs contributions en temps opportun.

3. Renforcement des capacités et mécanismes de financement

Recommandation

Le renforcement des capacités est au cœur des activités T & T. En conséquence, le Comité Exécutif demande instamment que l'évaluation des besoins de formation et des plans déjà préparés par ICIPE constituent la base pour la formation de la main d'œuvre au niveau intermédiaire. Le Comité exhorte, aux fins de la durabilité, des dispositions devraient être prises avec les universités les plus

proches pour former la main d'œuvre de niveau intermédiaire et, dans certain cas, la main d'œuvre de haut niveau. Le Comité Exécutif recommande que des donneurs appropriés soit identifiés et, si possible, qu'ils soient invités en tant qu'observateurs aux réunions du CoEx du CSIRLT.



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources
Animales (UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Téléphone: +254 (20) 3674 000
Fax: +254 (20) 3674 341 / 3674 342
courriel: ibar.office@au-ibar.org
site web: www.au-ibar.org